

UNIVERSITÉ
LUMIÈRE
LYON 2



Philippe Meirieu
Professeur émérite en sciences de l'éducation

Lyon, le 4 avril 2015

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Directeur des Services de l'Éducation nationale
Département du Gard
Académie de Montpellier

OBJET : Défense de l'école de Pont des Charrettes

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Je souhaite attirer votre attention sur le dossier d'une école que je connais bien et qui me tient à cœur. Comme vous le savez, l'école de Pont des Charrettes existe depuis 104 dans un quartier excentré du centre ville d'Uzès, commune de 8500 habitants. C'est donc une école « classe unique » en milieu semi-urbain ; elle accueille actuellement 18 enfants du CP au CM2 de toute la commune d'Uzès. Un autre groupe scolaire primaire (11 classes) se trouve en centre-ville, et n'y a pas de carte scolaire à Uzès.

Déjà menacée en 2011 et 2012, la fermeture de cette école est plus que jamais à l'ordre du jour. Cette année, le maire met en avant des difficultés budgétaires et des problèmes pour assurer l'ensemble des travaux qui seraient nécessaires à l'entretien de tous les bâtiments publics de la commune. Il dénonce des problèmes de vétusté et de sécurité à la cantine (mise aux normes), mais les intéressés n'ont vu aucun document écrit ou passage de commission allant dans ce sens. Ces derniers observent, en revanche, qu'il existe de nombreuses écoles des environs, à commencer par celle du groupe scolaire d'Uzès, qui témoignent de plus d'insalubrité, sans toutefois être menacées de fermeture. Ils craignent donc la fermeture irrévocable de cette école.

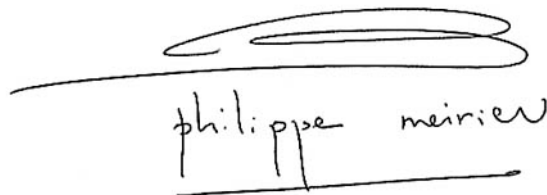
Or, l'existence de cette école a permis, et permet toujours, d'accueillir des enfants en grande difficulté, voire en souffrance, venant du groupe scolaire. Cette année, l'institutrice a dû refuser six enfants qui souhaitaient rejoindre l'école en cours d'année. La particularité pédagogique d'une classe unique, avec les possibilités

d'entraide, de stimulation réciproque, de pédagogie différenciée et de suivi individualisé, sa taille à échelle humaine permettant la construction d'un cadre et d'un collectif sécurisant, tout cela a permis à des enfants de poursuivre leur scolarité dans de bonnes conditions. Fermer cette école appauvrirait donc considérablement les possibilités d'accueil de la commune dans le secteur public. L'équipe pédagogique est prête, je crois, à trouver des solutions pour remédier aux problèmes de vétusté avancés en faisant intervenir des entreprises qui la soutiennent et grâce aux chantiers d'insertion locaux.

À mes yeux, l'existence de cette école permet vraiment de proposer une école publique pour tous, une école qui évite le décrochage et la violence, permet la formation personnelle et citoyenne, la réussite scolaire et sociale de nombreux enfants. Même si elle apparaît comporter un coût à court terme pour sa pérennisation, elle représente, en réalité, un investissement à long terme essentiel, afin d'éviter le coût social en termes d'échecs, de marginalisations, voire d'exclusions futures.

Je sais, pour ma part que cette école rayonne bien au delà des familles concernées et constitue un exemple pédagogique remarquable, parfaitement en adéquation avec la philosophie et les principes de la « Refondation de l'École » ainsi qu'avec les propositions actuelles de la Ministre de l'Éducation nationale. C'est pourquoi je me permets vraiment d'insister auprès de vous sur l'importance de ce dossier, convaincu que vous ferez tout ce qui est possible pour sauver cette école.

En vous remerciant de votre attention, je vous prie de bien vouloir accepter, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, mes plus respectueuses salutations.



Philippe Meirieu